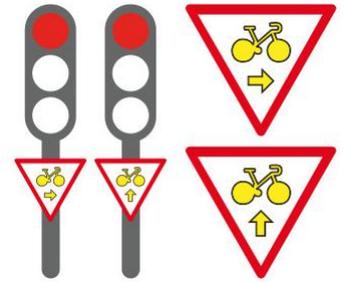


Le cédez-le-passage cycliste au feu

un outil récent pour le confort et la sécurité:
apprendre à bien l'utiliser



Le panneau « M12 » sur le poteau du feu tricolore permet au cycliste de continuer sa route dans les directions indiquées par les flèches sans attendre que le feu passe au vert si aucun véhicule n'arrive et après avoir cédé le passage aux piétons. (Exemple à Ris-Orangis)



La ville de Sceaux (92) a été l'une des premières à généraliser le M12 multidirectionnel aux carrefours à feu. D'autres villes en France et en Ile-de-France ont commencé à le faire depuis.

La possibilité de démarrer avant les voitures dans les carrefours à feu, voire de continuer sans avoir à s'arrêter, offre une **série d'avantages pour la sécurité et le confort des cyclistes** :

- Réduit les risques de cisaillement de trajectoires qui se produisent lorsque le cycliste et les voitures démarrent en même temps au feu vert, alors que le cycliste se trouve dans l'angle mort
- Permet au cycliste de prendre de l'avance et de la vitesse et ainsi de ne pas gêner les voitures qui démarrent plus vite que les vélos
- Limite le nombre d'arrêts et de démarrages fatigants pour les cyclistes.

Pourquoi faut-il viser la généralisation ? Plus une règle est homogène à l'échelle d'une ville, mieux elle est comprise. Cependant les directions autorisées sont à définir au cas par cas en fonction de la covisibilité. Le M12 multidirectionnel est souhaitable car il est utile pour aller à gauche sans être pris dans le trafic, mais parfois, seul le tourne-à-droite est possible faute de covisibilité.

Comment utiliser le « Cédez-le passage cycliste au feu » en toute sécurité ?

Un carrefour équipé d'un M12 multidirectionnel se gère comme n'importe quelle intersection où le cycliste n'est pas prioritaire. Il faut cependant être encore plus vigilant, car le feu vert conduit parfois les automobilistes à rouler plus vite et à « tourner à la corde ». Il faut bien maîtriser l'équilibre à basse vitesse et le démarrage rapide. En pratique, il est assez souvent nécessaire de s'arrêter pour laisser passer des piétons ou des voitures avant de passer à son tour.



- **Ralentir** à l'approche du feu rouge et se tenir prêt à s'arrêter, doigts sur les freins
- **Dépasser par la gauche** les voitures arrêtées (ou par la droite s'il y a une bande cyclable)
- **Laisser passer les piétons** s'il y en a, puis poursuivre en indiquant sa direction.
- **S'approcher jusqu'à la limite de la voie sécante et s'arrêter si nécessaire**
- **Observer dans toutes les directions avant de s'engager**
- **Ne pas « couper à la corde » en tournant à gauche** (voir la photo ci-dessus)

Un peu de réglementation :

La possibilité d'aller dans différentes directions avec un M12 multidirectionnel a été introduite dans le Code de la route français par l'**arrêté du 23 septembre 2015** relatif à signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives : « *Le panonceau M12 comporte une figurine vélo et une ou des flèches indiquant la ou les directions pour lesquelles les cyclistes sont autorisés à franchir la ligne d'effet des feux en cédant le passage aux piétons ou aux véhicules bénéficiant du feu vert.* ».

Le terme réglementaire pour désigner les panonceaux M12 est « **Panonceaux d'autorisation conditionnelle de franchissement pour cycles** ». Pour plus de simplicité, le terme « Cédez-le-passage cycliste au feu » est utilisé par les techniciens et les associations cyclistes.